

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 17 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

**Monsieur Frank MAES prend la parole en début de séance.  
Il annonce sa démission et ne reste pas pour la suite du Conseil municipal.**

#### **Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

#### **Etaient présents :**

##### **Maire**

Mme PUECH

##### **Adjoints**

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, Mme VARFOLOMEIEFF.

##### **Conseillers**

M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, Mme CAUFORIEZ MARQUES, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

#### **Procurations :**

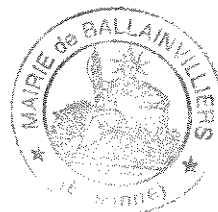
M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. MORMONT à Mme FARGEOT

M. VIVIEN à Mme PORTELETTE

M. JADOT à Mme GYSEN

M. LIDA à M. DEGHANI-AZAR



**Secrétaire de séance** : Mme Melodye LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) DE LA COMMUNE 2017**

**VU** l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

**Conformément** aux dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal et conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d'orientation budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la commune a été établi pour servir de support au débat.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à la majorité, **21 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland),**

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de la commune.

**PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire de la commune sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

**APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire de la commune 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire de la commune 2017.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**



**Brigitte PUECH**



## Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2017

### ***Préambule***

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé les éléments attendus dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui constitue une étape importante de la préparation du budget primitif 2017. Il dresse un bilan de la situation financière de la collectivité à la fin de l'exercice 2016 et ouvre la perspective sur les projets de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017. Il présente notamment :

- les hypothèses générales prises sur l'évolution des dépenses et des recettes,
- Les engagements pluriannuels notamment en investissement
- les informations relatives à la structure de la dette et à la gestion de l'encours

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

S'agissant de Ballainvilliers, la présentation du ROB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les moyens pour financer les projets et politiques publiques mis en place.

## **I – Le contexte financier de la préparation budgétaire :**

Des incertitudes se sont accrues en 2016 au niveau national (renouvellement des instances nationales : Président de la République, gouvernement, députés) et international (attentats, brexit, référendum constitutionnel en Italie...) et vont peser sur les perspectives de croissance sans que l'on puisse en mesurer encore les impacts réels.

Dans ce contexte, le gouvernement table sur une croissance de 1.5% en 2017 avec une inflation de 0.8%. Il annonce une augmentation de 7 milliards des dépenses publiques (3 milliards pour l'école et l'enseignement supérieur, 2 milliards pour la sécurité et 2 milliards pour les politiques de l'emploi). Le déficit serait de 2.7% du PIB en 2017. Le Haut Conseil des Finances Publiques juge ce niveau de déficit « improbable » et considère le passage en dessous du seuil des 3% incertain. Le gouvernement prévoit que le ratio d'endettement atteindrait 96% fin 2017.

Enfin, les dépenses publiques représenteraient 54.6 % du PIB en 2017 (hors crédits d'impôts).

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des données macroéconomiques envisagées par le gouvernement et ayant un impact sur les finances publiques :

Années	2016	2017
PIB	1.1%	1.5%
Inflation	0.10%	0.80%
<b>FINANCES PUBLIQUES</b>		
Déficit public	-3.30%	-2.70%
Dette publique	96.10%	96%
Dépenses publiques	55%	54.60%
Croissances des dépenses	1.40%	1.60%

Les dotations pour les collectivités baissent de 2.63 milliards (dont 1.03 pour le bloc communal) soit 1.33% des recettes de fonctionnement. La réforme de la DGF est différée d'un an.

Par ailleurs, l'évolution forfaitaire des bases actuellement retenues dans le projet de loi de finances 2017 est de 0.4%. A compter de 2018, la revalorisation sera égale au dernier taux constaté d'inflation (et non à l'inflation prévisionnelle).

En ce qui concerne le Fond de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ; celui-ci restera au même montant que l'an dernier, à savoir 1 milliard d'euros, par contre, le montant à régler par collectivité pourrait augmenter du fait de la réduction du nombre de contributeurs suite aux fusions en 2016. Pour 2017 il est noté que FPIC sera encore pris en charge par la CPS.

L'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) est fixé à +2.1 % pour l'ensemble des dépenses des EPCI (et +1.3 % pour les dépenses de fonctionnement) contre +0.6 % en 2016.

## **II – L'exécution du budget 2016 de la commune de Ballainvilliers**

Le budget 2016 à été préparé dans un contexte national déjà très complexe pour les communes. Mais le contexte local apportait aussi une certaine quantité de questions notamment au niveau de la création de la nouvelle Communauté D'agglomération Paris Saclay (CPS). Toutefois, les élus de la majorité ont souhaité continuer les investissements et améliorer plus encore les économies en cours depuis 2015.

Ce budget intégrait les paramètres suivants :

- La poursuite des investissements relatifs aux économies d'énergie
- La nécessité de prendre en compte plus encore la baisse drastique de la DGF
- La gestion de la dette

C'est dans ce contexte exceptionnel que le budget 2016 a été exécuté avec des taux de réalisation conformes aux prévisions.

### **Le réalisé 2016 en fonctionnement**

#### **DEPENSES**

Chap.	Description	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	R16/R15
011	Charges à caractère général	1 799 440	1 856 201	1 736 655	94%
012	Charges de personnel	2 802 167	2 815 580	2 763 096	98%
014	Atténuations de produits	57 341	65 249	58 531	90%
023	virement à la section d'investissement				
65	Autres charges de gestion courante	273 388	288 792	262 445	91%
66	Charges financières	357 201	333 712	309 679	93%
67	Charges exceptionnelles	22	27 837	1 285	5%
022	Dépenses imprévues				
68	Dotations aux provisions			775 000	
042	Amortissements	324 257	396 873	1 636 714	412%
	<b>TOTAL</b>	<b>5 613 816</b>	<b>5 784 244</b>	<b>7 543 405</b>	<b>130%</b>

**Remarque :** Tous les chapitres de dépenses en 2016 ont été réalisés à la baisse par rapport à ceux de 2015. Si on neutralise l'annulation de la participation Natekko et l'effet des acquisitions foncières pour la suite du programme des Hauts Fresnais, que l'on retrouve en recette, les dépenses courantes en 2016 représentent 95 % de celles de 2015. C'est là le résultat d'une vigilance accrue de tous les services et des élus.

## RECETTES

Chap.	Description	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	R16/R15
013	Atténuation de charges	27 029	21 793	88 142	4.04
042	dotations aux amortissements	175 900	175 956	187 105	1.06
70	Produits des services	907 587	944 573	973 517	1.03
73	Impôts et taxes	4 317 124	4 482 992	4 531 847	1.01
74	Dotations subventions	638 410	565 188	469 757	0.83
75	Autres produits de gestion courante	96 344	78 001	66 629	0.85
76	Produits financiers	5	4	3.5	0.88
77	Produits exceptionnels	12 564	6 937	1 326 958	191.29
	<b>TOTAL</b>	<b>6 174 963</b>	<b>6 275 444</b>	<b>7 643 959</b>	<b>1.22</b>

Remarque : Hors réalisation foncière des terrains du programme des Hauts Fresnais les recettes courantes ont augmenté de 1%.

Les principaux ratios :

A- Epargne de gestion (chapitres 70/73/74/75 - chapitres 011/012/014/65/67)	1 219 738 €
B- Intérêt de la dette	309 679 €
<b>C-Epargne brute (A-B)</b>	<b>910 059 €</b>
D- Annuité en capital à rembourser	607 373 €
<b>E-Epargne nette (C-D)</b>	<b>302 686 €</b>
F-Capital restant dû au 31/12/2016	7 384 878 €
<b>G-Capacité de désendettement (F/C)</b>	<b>8.12</b>

### Le réalisé 2016 en Investissement :

Le budget principal 2016 a été voté pour un montant de 3 397 159.81€ pour l'investissement. A ce jour, 2 146 995€ ont été réalisés et/ou engagés, dont 1 331 787 € au titre des immobilisations corporelles (21).

Pour l'année 2016, les investissements suivants ont été réalisés :

- Réfection de la noue du château
- Changement de la chaudière de l'école des marais (et aish)

-Changement d'une première partie des fenêtres du château (Toulouse-Lautrec, Van Gogh 1 et 2, couloir escaliers, Bauer, salle Maurice Béjart).

-Réfection des noues de la toiture de la Mairie

#### DEPENSES

Chap.	Description	Réalisé 2016
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	187 105.04 €
041	Opérations patrimoniales	13 038.35 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 508.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	607 373.20 €
20	Immobilisations incorporelles	5 184.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 331 787.23 €
23	Immobilisations en cours	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 146 995.82 €</b>

#### RECETTES

Chap.	Description	Réalisé 2016
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
024	Produits de cessions	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 636 714.05 €
041	Opérations patrimoniales	13 038.35 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	750 627.55 €
13	Subventions d'investissement	17 342.36 €
21	Immobilisations corporelles	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 417 722.31 €</b>

**III - Etat des restes à réaliser au 31-12-2016 : 171 479.57**

**IV - Résultat de clôture 2016 :**

	Résultat de clôture 2016
Résultat de fonctionnement	100 552.12
Résultat d'investissement	270 726.49
Résultat de l'exercice	371 278.61

**V - La structure et la gestion de la dette :**

L'encours de la dette au 19 janvier 2017 était de 7 384 878 €.

Il est présenté ci-après un état récapitulatif des emprunts de la ville :

ORGANISME	Montant	1er échéance	Fin	Taux	Durée (mois)	Remarque
DEXIA	1 450 013	01/05/2007	01/02/2027	4,44 %	240	Remboursement anticipé interdit. Inscrit dans l'article 9 du contrat.
DEXIA	500 000	01/12/2004	01/12/2018	4,26%	168	Récupération à la fin du contrat d'une capacité de 48 000 € par an
DEXIA	500 000	01/03/2004	01/12/2033	4,99%	360	Période longue de remboursement, il n'est donc pas envisageable de prolonger la durée de remboursement.
Caisse des dépôts	2 500 000	01/05/2013	01/05/2027	4,51%	180	Emprunt récent, indemnités de renégociation trop importantes
Caisse d'épargne	500 000	23/03/2005	23/12/2019	3,75%		Récupération en 2020 d'une capacité de 11 000 € par an
Caisse d'épargne	861 719	15/09/2003	15/06/2018	3,56%	180	Récupération en 2019 d'une capacité de 19 000 € par an
Caisse d'épargne	1 200 000	25/08/2013	25/08/2028	3,56%		Emprunt récent, indemnités de renégociation trop importantes
Caisse d'épargne	500 000	10/01/2008	10/01/2027	4,76%	240	Indemnités de renégociation trop importantes
Caisse d'épargne	3 000 000	25/08/2013	25/08/2038	3,57%	300	Ce contrat compte tenu de son montant, de sa durée et du fait qu'il soit très récent, n'est pas négociable.

La collectivité ne possède pas d'emprunt toxique.

**VI - Les hypothèses générales prises sur l'évolution des dépenses et des recettes :**

**L'évolution des dépenses de fonctionnement**

Depuis plusieurs années maintenant la construction du budget est guidée par la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cela passera plus encore par la rationalisation des dépenses avec une mise en place continue d'une comptabilité analytique et une sensibilisation de tous aux bonnes gestions. Courant 2016 a été mis en place un contrôle des dépenses par service que nous allons pérenniser.

Ces efforts porteront tant sur les charges à caractère général, les charges de personnel, et les charges de gestion courante. Les éléments ci-dessous présentent les évolutions envisagées pour l'année 2017.



-Les charges à caractère général : +1.5% par rapport au budgété 2016

-Les charges de personnel : +2.5 % par rapport au budgété 2016

-Les charges de gestion courante (subventions versées) : +2 % par rapport au budgété 2016

### **L'évolution des recettes de fonctionnement**

Contrairement à beaucoup d'autres communes nous avons conservé le même niveau de service à la population.

Les produits des services et la tarification des activités seront ajustés au mieux en relation avec le coût réel des services concernés.

### **Les contributions locales**

La majorité municipale s'engage à maîtriser les dépenses pour ne pas avoir besoin d'augmenter les taux d'imposition.

### **Les concours financiers de l'état**

Baisse continue des dotations de l'état, DGF :

2012	2013	2014	2015	2016	2017
352 207 €	350 289 €	306 259 €	206 085 €	96 579 €	75 000 € *

\*estimation

## **VII – Les engagements pluriannuels en investissement**

### **Les dépenses d'investissement pour 2017**

- Remplacement du terrain de foot aujourd'hui en schiste par un terrain de foot synthétique au courant de l'été.

- Poursuite des économies d'énergie par l'isolation du château (remplacement des huisseries).

- mise en place d'un parcours de santé

- Sécurisation des entrées de l'école des Marais (plan Vigipirate)

- Changement des tables de cantine au restaurant les marais

- Remplacement du serveur en mairie

### **Les dépenses pluriannuelles**

	2017	2018	2019	2020	Budget previsionnel ht
Terrain de foot (CPS)	Travaux				650 000
Réfection rue Saint Sauveur		Travaux			760 000
Huisseries château	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	100 000
Parcours santé	Travaux				16 000
Plan de circulation	Etude				attente retour étude
Aire de jeu château		Travaux			35 000
Sécurisation entrée école	Travaux				25 500
salle audio vidéo conservatoire	Travaux				9 000
Borne de recharge électrique		Travaux			10 000
Achat ALSH Villebouzin			Acquisition		450 000
Etude rénovation château et ses dépendances asile (CPS)	Etude				25 000
Parking centre commercial		Etude	Travaux	Travaux	attente retour étude
Remplacement serveur mairie	Travaux				
Changt tables cantine les marais	Travaux				5 000
Agrandissement Ecole Hts Fresnais				Travaux	1 000 000

### Les recettes d'investissement

L'équipe municipale optimisera plus encore les financements auprès des collectivités territoriales (Conseil Départemental, Conseil Régional...).

Nous solliciterons aussi fortement la CPS dans le cadre de nos projets.

### **VIII – L'orientation budgétaire 2017**

A cette étape de la préparation budgétaire il est important de noter que :

-Le budget primitif 2017 intégrera :

Le lancement d'une étude conjointe avec la CPS pour la réhabilitation de l'asile et mise en place d'un plan de rénovation du château et de ses dépendances.

Une étude pour la création d'un parcours de santé

Sécurisation des entrées des écoles

Création d'une salle de travail audio vidéo au conservatoire

Une étude pour la mise en place d'un nouveau plan de circulation (réflexion en cours)

Le remboursement de la première partie du fond de concours pour la création du terrain de foot synthétique.

Les grands investissements déjà identifiés sont donc rappelés dans le tableau ci-dessous.

Projets	Coûts des projets ht	Reste à charge ville	Provision 2017
Terrain de foot synthétique	650 000 €	300 000 €	100 000 €
Etude mise en place plan de circulation	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Fenêtres château	25 000 €	25 000 € Demande subvention en cours	25 000 €
Parcours Santé	16 000 €	8 000 €	16 000 €
Etudes mise à niveau château	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Sécurisation des entrées de l'école des Marais	25 500 €	19 800 €	25 500 €
Tables Restaurant scolaire	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Serveur Mairie	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Salle audio-vidéo conservatoire	9 000 €	5 800 €	9 000 €
total	768 500 €	406 100 €	223 000 €

### **IX - Recettes d'investissement pour 2017 :**

Les recettes d'investissement regroupent plusieurs éléments :

-Le fonds de Compensation de la TVA devrait s'élever à environ 124 000 € pour 2017

-Le niveau de subvention à ce jour devrait atteindre 102 000 €. Les dossiers pour l'obtention des subventions relatives à l'ensemble des projets sont en cours de montage auprès de nos services.